

Conditions de location du meublé

➤ Horaires :

L'appartement est loué le samedi 15h jusqu'au dernier samedi de la période de la location, avant 10h. L'accueil et la remise des clefs se feront directement par le propriétaire.

➤ La Caution :

Une caution de 10% pourra éventuellement être demandée au locataire, à titre de dépôt de garantie, dès son arrivée. Le montant de la caution pourra être retenu en cas de bris d'objets, de lavage ou nettoyage (tapis, matelas, literie), qui auraient été tachés. Le montant sera restitué au locataire soit au moment du départ, soit au maximum 1 mois après la date de départ. Le montant de la caution ne peut être considéré comme une participation au paiement du loyer. Si le dépôt de garantie n'est pas suffisant dans le cas de réparation ou remplacement d'objets le loueur s'engage à compléter la somme après inventaire.

Le meublé devra être laissé dans un bon état de propreté.

Location à la semaine	410 euros
Location pour une nuit	65 euros

Nous pouvons également vous proposer :

Location de draps	10 euros la parure
Frais de nettoyage	30 euros

Nous sommes à votre disposition pour tout problème ou toute suggestion venant de votre part.

En ce qui concerne le stationnement de vos véhicules, et pour une meilleure circulation dans la cour, nous mettons à votre disposition un parking dans une cour fermée. Nous vous indiquerons votre emplacement le jour de votre arrivée.

Jean-Claude, Francine et Xavier vous souhaitent un agréable séjour dans le vignoble.